



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 19 décembre 2007

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Mohammed IZIMER
M. Jean ESMONIN	M. Hervé BRUYERE	Mme Hélène ROY
M. Michel BACHELARD	Mme Janine BESSIS	Mme Sylviane FLAMENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre GILLOT	Mme Catherine HERVIEU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Lê Chinh AVENA
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Pierre SOUMIER
M. Jacques FOUILLOT	M. Jacques DANIERE	M. Pierre PETITJEAN
M. Guy GILLOT	M. Jean-Pierre BOUHELIER	Mme Claudette BLIGNY
M. Didier MARTIN	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. Bernard RETY	M. Louis LAURENT	M. Jean-François GONDELLIER
M. Gérard LABORIER	M. Jean-Jacques BERNARD	M. Bernard BARBEY
M. Patrick SAUNIE	M. François NOWOTNY	M. Jean-Louis JOLY
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Paul LECHAPT	M. Rémi DETANG
M. Gérard DUPIRE	M. Stéphan CLAUDET	M. Philippe BELLEVILLE.
M. Yves BERTELOOT	M. Claude PICARD	M. Norbert CHEVIGNY
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Françoise TENENBAUM	M. Christian PARIS
M. André GERVAIS	M. Alain MILLOT	Mme Christiane COLOMBET.
M. Jean-François DESVIGNES	Mme Joëlle LEMOUZY	

Membres absents :

M. Rémi DELATTE	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Patrick CHAPUIS	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Guy GILLOT
M. Philippe CARBONNEL	M. Jean-Pierre DUBOIS pouvoir à M. Hervé BRUYERE
M. Lucien BRENOT	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
M. Jean PERRIN	M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS
M. Gaston FOUCHERES	Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. François BRIOT	Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Jean-Marc NUDANT	M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN
Mme Claude-Anne DARCIAUX	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
Mme Nicole MOSSON	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
M. Bernard OBRIOT	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Jacques PILLIEN	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
M. Paul ROIZOT	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Jacques FOUILLOT.
M. Jean-François DODET	

OBJET : CULTURE ET SPORTS

Zénith - Tarification applicable au 1er janvier 2008

Par convention en date du 11 janvier 2005 d'une durée de 6 ans à compter de la remise du bien intervenue le 6 octobre 2005, le Grand Dijon a confié à la SNC Zénith du Grand Dijon, filiale de Vega, la gestion en affermage du Zénith.

Le contrat d'affermage prévoit dans son article 18.3 que la modification des tarifs applicables pour l'utilisation du zénith doit obtenir l'accord de l'autorité délégante.

Il convient de délibérer afin d'adopter l'ensemble des tarifs applicables à compter du 1er janvier 2008 et présentés en annexe soit :

1/ Les tarifs de location de l'équipement pour les concerts

Ces tarifs s'appliquent pour les différentes jauges (en configuration assise : la plus petite est de 1 635 personnes et la plus grande de 5 238 personnes et en configuration assis-debout la plus petite est de 2 000 personnes et la plus grande de 7 800 personnes).

Pas d'augmentation des tarifs par rapport à 2007.

A souligner, la création d'un tarif de location (formule club) fixe à 4 800 euros pour les concerts dont le prix des billets est inférieur à 28 euros afin de promouvoir les initiatives locales et régionales.

2/ Les tarifs de location pour des évènements autres

L'exploitant d'un zénith est en effet autorisé dans le cadre du cahier des charges du Ministère de la Culture à réaliser 30 % de son activité pour l'organisation d'évènements autres que ceux liés au spectacle vivant.

Les tarifs 2008 sont en augmentation pour les manifestations entreprises uniquement (coût de mise en configuration important, augmentation du coût nettoyage et augmentation du coût sécurité incendie).

3/ Les tarifs des prestations

Pour les tarifs personnel, l'augmentation est basée sur l'augmentation du SMIC et accords de branches interprofessionnels.

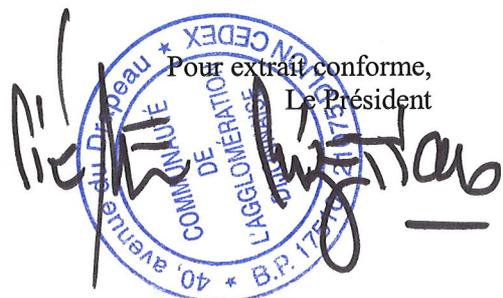
LE CONSEIL Après avoir délibéré, DECIDE

- **d'approuver** les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2008 tels que présentés en annexe de la présente délibération.

Publié le 20 DEC. 2007
Déposé en Préfecture le

21 DEC. 2006

Pour extrait conforme,
Le Président



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

26 DEC. 2007





TARIFS DE LOCATION (HT)

Tarifs valables du 01
janvier au 31 décembre
2008

TARIF : 13% de la recette nette avec un minimum garanti de *

Une remise commerciale pouvant varier jusqu'à 30% peut être négociée avec le producteur au regard
des contraintes économiques particulières du spectacle.

JAUGE

Jauge	Public Assis/debout	Prix / jour Minimum garanti *	Public Assis	Prix / jour Minimum garanti *
PJ	D 1 : 2000 personnes	4 200,00 €	A1 : 1635 personnes	3 600,00 €
MJ	D2 : 3000 personnes	5 400,00 €	A2 : 2708 personnes	4 900,00 €
GJ	D3 : 4800 personnes	8 500,00 €	A3 : 3232 personnes	6 600,00 €
TGJ	D4 : 7016 personnes	13 000,00 €	A4 : 4452 personnes	7 900,00 €
MGJ	D5 : 7800 personnes (sous condition)	13 000,00 €	A5 : 5238 personnes	11 500,00 €

TARIF PAR TYPE DE MANIFESTATION

Type de manifestation	Prix / jour Minimum garanti *	nombre de personnes	Prix / jour Minimum garanti *
Événements d'entreprise		indifférent	6 600,00 €
Événements sportifs	7 000,00 €		7 000,00 €
Associations diverses (hors secteur concurrentiel)	4 000,00 €		4 200,00 €
Forfait locatif Grand Dijon	5 000,00 €		5 000,00 €
Arbres de Noël	2,10 € par pers.		4 000,00 €

REMISES ET FORAITS

Formule Zénith club (pour les autres gestionnaires de salles de la région)	tarif fixe à 4800€ : conditions: billet <28€ hors DL, recette < 50 000€ au-delà complément de tarification: 8% jusqu'à 100 000€, 13% au-delà de 100 001€ Comprend: la salle, les fluides, le nettoyage, la sécurité incendie et la protection civile. Ne comprend pas : sécurité du public, contrôle des billets et hotesses de placement
Remises pour matinées et soirées le même jour	25% sur le prix locatif uniquement
Remises dégressives à partir de la 3ème représentation consécutive (en soirées)	25% sur le tarif location de salle
Heure supplémentaire (au-delà de 2h du matin)	350,00 €
Jour de montage / démontage	2 950,00 €
Journée de répétition	2 950,00 €

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

26 DEC. 2007

RECEPTIONS APRES CONCERT

SALLE DE RECEPTION	550,00 €
ESPACE DANS LE HALL	350,00 €

NB : Ces espaces sont loués sur demande et sous réserve de disponibilités.

Ces espaces peuvent être utilisés par le gestionnaire dans le cadre de son club de partenaires après accord de la production.
Le personnel suivant sera obligatoirement fourni par le Zénith (chiffrage sur demande de devis) : contrôleurs, hôtesses, agent de parking

SALLE DE RECEPTION

1/2 journée (soit 4h00)	950,00 €
1 journée (soit 8h00)	1 550,00 €

NB : Ce tarif se comprend sans aménagement de salle, sauf pour les séminaires, conférences de presse et petites conventions.

Dans le cadre ces manifestations particulières, le tarif ci-dessus inclut : la mise en place de chaises et tables, une sono de base avec un micro, une table et un écran.
Ce tarif inclus le personnel suivant qui sera obligatoirement fourni par le Zénith : régisseur / ERP, agent de parking

VU pour être annexé à délibération
du Conseil du
DIJON, le : 19 DEC. 2007
LE PRÉSIDENT, 21 DEC. 2006

TARIFS LOCATIFS GRAND DIJON

(SELON DSP art.6.12 et art.7 -- page 15)

GRANDE SALLE ZENITH

	<i>5 premières journées</i>	<i>à partir de la 6ème</i>	
Locatif Grand Dijon	gratuit	4 000,00 €	<i>(base = 1an)</i>

SALLE DE RECEPTION

(base = 1an)

	<i>5 premières journées</i>	<i>de la 6ème a la 10ème</i>	<i>a partir de la 11ème</i>
Locatif Grand Dijon 1/2 journée (soit 4h00)	gratuit	480,00 €	300,00 €
Locatif Grand Dijon 1 journée (soit 8h00)	gratuit	780,00 €	500,00 €

**TARIF DES PRESTATIONS (HT) 2008**tarifs valables du
1er janvier au 31
décembre 2008**1 - PERSONNEL D'ACCUEIL ET DE SECURITE**

Personnel		Tarif horaire	
		du 01 jan au 30 juin 2008	du 01 juill au 31 décembre 2008
Accueil	Hôtesse (2,5h)	20,09 €	20,49 €
	Responsable hôtesse (3h)	22,32 €	22,76 €
Sécurité	Agent de Sécurité (6h)	26,81 €	27,35 €
	Responsable Sécurité (6,5h)	29,12 €	29,70 €
Contrôleurs	Contrôleur (3h)	21,81 €	22,25 €
Gardiennage	Agent de parking	21,81 €	22,25 €

tarifs prévisionnels valables au regard de l'application du
Smic et des accords de branche interprofessionnels

FORFAIT Sécurité incendie	Petite Jauge Moyenne Jauge Grande Jauge Très Grande Jauge Maxi Grande Jauge	ASSIS		ASSIS/DEBOUT	
	A1	1 040,00 €	D1	1 040,00 €	
	A2	1 040,00 €	D2	1 040,00 €	
	A3	1 400,00 €	D3	1 450,00 €	
	A4	1 550,00 €	D4	1 900,00 €	
	A5	1 700,00 €	D5	1 900,00 €	

>> L'effectif du personnel d'accueil et de sécurité sera adapté selon le type de manifestation.

>> Tarifs du personnel de sécurité : majoration 100% jours fériés, majoration 115% jour "férié+dimanche"

2 - FRAIS DIVERS

Chariot élévateur	130Euros HT/jour
Crash barrières	390 Euros
Montage/démontage scène	4,00 Euros HT le m ² (Scène livrée Larg. 32m x Prof.17m x Haut. 1.40m)
Electricien Zénith suppl.	0,35 € HT de l'heure
Vérification accroche	par bureau de contrôle - option - 850€ HT
Téléphone	0,15€ l'impulsion --> 230€ de caution
Enregistrement	Audio 5% - TV 30% du prix de location de la salle avec un minimum de perception de 1000 Euros HT

3 - TARIF DES FLUIDES ET DU NETTOYAGE

Jauges	Electricité		Nettoyage
	Eté	Hiver	
Petites jauges: A1 - D1	780,00 €	990,00 €	dont 3 h de permanence 910,00 € 1 050,00 € 1 100,00 € 1 280,00 € 1 280,00 €
Moyennes jauges: A2 - D2	820,00 €	990,00 €	
Grandes jauges: A3 - D3	850,00 €	1 120,00 €	
Très gdes jauges :A4 - D4	980,00 €	1 150,00 €	
Maxi Gde jauge: A5 - D5	980,00 €	1 150,00 €	
Salle de réception	-	-	250,00 €
Montage / démontage	350,00 €	520,00 €	
	Chauffage		
Toutes Jauges	-	950,00 €	

>> Période Eté : du 01/05 au 30/09

4 - MERCHANDISING

Facturation Forfaitaire Hors Taxes :	
Petites jauges: A1 - D1	95,00 €
Moyennes jauges: A2 - D2	165,00 €
Grandes jauges: A3 - D3	220,00 €
Très grandes jauges : A4 - D4	420,00 €
Maxi Gde jauge: A5 - D5	420,00 €

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

26 DEC. 2007



>> Pour les spectacles étrangers, le bailleur a confié l'exclusivité des ventes à la scté Europe Evénements Concession



JAUGES : RECAPITULATIF

PJ	D 1 : 2000 personnes	A1 : 1635 personnes
MJ	D2 : 3000 personnes	A2 : 2708 personnes
GJ	D3 : 4800 personnes	A3 : 3232 personnes
TGJ	D4 : 7016 personnes	A4 : 4452 personnes
MGJ	D5 : 7800 personnes	A5 : 5238 personnes